

Chapitre VI

La transmission des savoir-faire et la sensibilisation

La formation et la transmission des savoir faire constituent une priorité pour l'ensemble des Etats. Elles sont une des conditions essentielles à la conservation des monuments. La sensibilisation du public répond quant à elle à une demande croissante constatée dans tous les pays. Là encore l'importance des actions initiées par les Etats varient assez sensiblement. Mais l'objectif est le même : faire participer le public, et en particulier les enfants, à la promotion de leur patrimoine, car une simple protection juridique ne saurait suffire.

Il convient de noter le succès accru des journées du patrimoine, dont l'origine semble française. Elles sont chaque année la grande fête populaire du patrimoine bâti.

I - LA FRANCE

La formation aux métiers liés à la conservation du patrimoine fait l'objet de beaucoup d'attention de la part des pouvoirs publics. Parallèlement des programmes nombreux et divers visent à sensibiliser un public déjà très attaché à son patrimoine.

1 - La formation

De nombreux centres, publics ou privés, proposent des formations aux métiers du patrimoine. Il n'est pas possible de tous les citer :

- L'Ecole nationale du patrimoine - 117, boulevard Saint-Germain, 75006 Paris - est chargée depuis 1990 de la formation initiale et de la formation permanente du personnel scientifique et de recherche (conservateurs du patrimoine, ingénieurs de recherche et d'étude, etc.).

- Le Centre d'études supérieures d'histoire et de conservation des monuments anciens, appelé aussi Ecole de Chaillot - 1, place du Trocadéro, 75016 Paris - dispense une formation spécifique aux architectes déjà diplômés, portant sur la sauvegarde du patrimoine architectural et urbain. Cette formation, sanctionnée par un diplôme, prépare plus particulièrement les architectes en chef des monuments historiques et les architectes des bâtiments de France.
- L'Institut de formation des restaurateurs d'œuvres d'art (IFROA), qui dépend de l'Ecole nationale du patrimoine, forme des restaurateurs d'objets mobiliers pour les secteurs publics ou privés dans les domaines suivants : peinture, sculpture, textile, céramique, mobilier, art graphique et photographie. Un autre centre assure des formations à Tours.
- L'Ecole nationale supérieure du paysage - 6 bis, rue Hardy B.P. 914, 78000 Versailles - forme des paysagistes diplômés. Elle propose un certificat dans le domaine des paysages historiques. Une autre école a été créée à Bordeaux.

Des centres de formation s'intéressent plus directement aux entreprises et aux artisans sous forme de formation permanente.

L'Ecole d'Avignon offre de nombreux stages spécialisés axés sur le chantier: maçonnerie, enduits, traitements de façades, menuiserie, ferronnerie, décors peints, etc. Elle favorise des échanges professionnels internationaux, notamment avec l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie.

L'Institut européen de l'environnement de Bordeaux organise des formations concernant le patrimoine bâti de pierre.

Les Compagnons du devoir assurent des formations initiales et permanentes de haut niveau, avec des alternances entre ateliers et chantiers. Le "tour de France" permet de découvrir des entreprises et des savoir-faire.

Les techniques artisanales sont également enseignées à l'École supérieure des arts appliqués et des métiers d'art de Paris et à l'École Boulle, également à Paris, pour le mobilier et l'ébénisterie.

Le Laboratoire de recherche des monuments historiques (LRMH) doit mener à bien des recherches appliquées et des études visant à la conservation des œuvres protégées.

Le choix des entreprises, appelées à intervenir sur les monuments protégés, se fait à partir d'une grille de qualification, correspondant à la directive européenne de 1989. Ces entreprises se consacrent presque exclusivement à la restauration de l'architecture ancienne dans le cadre de marchés publics ou privés. Elles peuvent utiliser tout moyen à leur convenance pour faire état de leurs capacités.

2 - La sensibilisation du public

Les actions de sensibilisation du public se sont multipliées ces dernières années à l'initiative des pouvoirs publics et d'associations.

La Caisse nationale des monuments historiques et des sites, établissement public, a pour mission de faire connaître et de mettre en valeur le patrimoine architectural de l'Etat. Elle est particulièrement chargée de l'accueil, de l'information du public et de l'animation dans une centaine de monuments historiques.

Les Journées du patrimoine, lancées en 1983, sont l'occasion de visiter, à la fin du mois de septembre, les monuments et les lieux de mémoire gratuitement. De très nombreux visiteurs se pressent dans les sites proposés durant ces journées. Cette initiative française est désormais relayée dans différents pays, sous l'égide du Conseil de l'Europe.

L'ouverture des monuments privés est favorisée par des avantages fiscaux.

Un effort important a été réalisé en faveur de la signalisation tant directionnelle que de jalonnement. Sur les lieux mêmes, des panneaux documentaires apportent des informations historiques et architecturales.

La Direction du patrimoine met en œuvre une importante politique de publication, en liaison souvent avec des collectivités locales ou des maisons d'édition.

Les Entretiens du patrimoine sont l'occasion de faire le point sur des questions patrimoniales.

Chaque année des chantiers de bénévoles réunissent des jeunes dans des chantiers de restauration organisés par des associations sous l'égide de la Direction du patrimoine.

Dans le cadre scolaire, des classes du patrimoine et des ateliers du patrimoine sont destinés à sensibiliser les plus jeunes.

II - LE QUEBEC

Le Québec développe de nombreuses actions de formation en direction des spécialistes mais aussi pour accroître la sensibilisation du public aux questions patrimoniales.

La direction de la formation et de l'éducation, au sein du ministère des Affaires culturelles, contribue à la formation professionnelle et à l'accroissement de la main d'œuvre. Pour ce faire, elle met en place des stages et des cycles de formation, soit directement, soit avec d'autres organismes, pour l'enrichissement des connaissances et la diffusion des savoir-faire. Elle réfléchit aux enjeux du patrimoine et propose des stratégies d'intervention.

De plus, cette direction encourage et soutient la concertation et le partenariat avec les sociétés d'Etat, les organismes et les associations professionnelles des milieux concernés.

Parallèlement, elle participe activement aux actions visant à donner une place accrue aux arts, à la culture et, d'une façon générale, au patrimoine auprès du public. Elle a des rapports privilégiés avec le ministère de l'Éducation.

Le Québec investit beaucoup sur les nouvelles technologies pour diffuser sa culture et faire connaître son patrimoine tant auprès des Québécois qu'au-delà de ses frontières. Une place particulière est accordée à la francophonie.

Au niveau local, des actions de sensibilisation et de formation sont conduites à l'initiative des collectivités locales.

III - LA BELGIQUE

La formation aux métiers du patrimoine se fait dans des écoles, mais aussi dans les entreprises. La sensibilisation du public résulte d'actions multiples et diversifiées.

1 - La formation

Différentes écoles interviennent dans le domaine du patrimoine. Elles intéressent indifféremment chacune des Régions.

L'Université libre de Bruxelles prépare à un diplôme d'études supérieures en restauration, d'une durée de trois ans, dans la Faculté des sciences appliquées. La formation se fait en langue française.

Des écoles sont spécialisées dans les métiers du patrimoine architectural :

- Hoger Architectuur instituut van het Rijk (H.A.I.R.). Mutsaertstraat 31. 2000 Antwerpen.
- KU Leuven. Centre for the Conservation of Historic Towns and Buildings. R. Lemaire. Kasteel van Arenberg. 3001 Heverlee.
- Sint-Lucas Instituut voor Conservatie en Restauratie. Zwarte Zusterstraat 34. 9000 Gent.

D'autres écoles forment plutôt à la restauration d'œuvres d'art :

- Koninklijke Academie voor Schone Kunsten. Mutsaertsraat 31. 2000 Antwerpen.
- Koninklijke Academie voor Schone Kunsten. Acadeliestraat 2. 9000 Gent.
- Koninklijk Instituut voor het Kunstpatrimonium (Institut royal du patrimoine artistique). Jubelpark 1. 1000 Brussel.

Des entreprises forment elles-mêmes leurs propres spécialistes dans le cadre de leurs activités professionnelles.

Les entreprises qui peuvent intervenir pour réaliser les travaux de restauration sur les monuments historiques sont agréées en fonction de la nature des travaux. Les opérations importantes correspondent à la grille "D 24" (restauration de monuments); les activités spécifiques sont réparties selon la grille générale "D". Il existe aussi des spécialisations par métiers (vitraux, ferronnerie, etc.).

2 - La sensibilisation du public

En Région wallonne, la Division des monuments, sites et fouilles développe des actions de sensibilisation du public, mais aussi des professionnels. Elle organise des années thématiques consacrées au patrimoine populaire, comme les fontaines ou les bornes, et multiplie les publications de vulgarisation et les réalisations audiovisuelles. Elle apporte son soutien à de nombreuses associations de protection du patrimoine.

Les journées du patrimoine se déroulent depuis 1989 et constituent un moment important pour le grand public. De très nombreuses activités et animations se répartissent sur tout le territoire. Elles tendent même à intéresser les régions frontalières du Grand-Duché de Luxembourg ou l'Alsace et la Lorraine.

Dans la Région de Bruxelles-Capitale, la sensibilisation du public est une pré-occupation forte. Des associations, comme l'ARAU, conduisent des campagnes pour l'amélioration du cadre urbain. Des publications sont éditées par la Région et des expositions thématiques sont régulièrement organisées.

La jeunesse et les écoles font l'objet d'une attention particulière.

IV - LE LUXEMBOURG

Le Luxembourg n'hésite pas à faire appel aux compétences des autres pays pour former ses spécialistes du patrimoine. Les actions de sensibilisation sont nombreuses.

1 - La formation

Deux organismes dispensent une formation de base aux métiers qui intéressent le patrimoine architectural :

- La Chambre des métiers. 32 et 41-43 rue Glesener, Luxembourg.
- La Chambre du travail. 18 rue Auguste Lumière, Luxembourg.

Ces deux centres donnent également des cours de perfectionnement. mais il n'y a pas de formation permanente.

Pour les autres formations, les candidats doivent se rendre à l'étranger.

2 - La sensibilisation du public

Le Luxembourg a développé un programme de signalisation touristique en liaison avec les pays frontaliers : les Itinéraires culturels.

Par ailleurs les services compétents assurent un programme de visites des monuments, avec des journées portes ouvertes, de publications de livres et de brochures, d'émissions télévisées, etc.

Des conférences à thèmes sont consacrées à des sujets tels que “Les dimensions culturelles du patrimoine rural” ou “Le patrimoine urbain”.

A l'école, les cours d'éducation artistique comprennent des séances sur le patrimoine national.

V - LA SUISSE

La Suisse ne développe pas d'actions importantes dans les domaines de la formation ou de la sensibilisation du public.

1 - La formation

La Suisse ne dispose pas de formation spécifique aux métiers du patrimoine.

Les conservateurs des monuments historiques bénéficient d'une formation permanente à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich.

Une autre formation existe à l'Ecole d'arts appliqués de Berne pour les restaurateurs de peinture sur chevalet, de sculpture polychrome et de peinture murale.

Des stages sont en outre organisés, mais ils ne débouchent pas sur des diplômes.

2 - La sensibilisation

Le Centre national d'information pour la conservation des biens culturels (NIKE) a été créé dans le but de sensibiliser le public aux questions touchant la conservation du patrimoine.

Ni l'ouverture des monuments ou des sites protégés, ni la signalisation touristique ne constituent une priorité. La signalisation touristique porte avant tout

sur les monuments historiques et ne cherche pas à conduire le visiteur hors des grands centres touristiques.

Il n'y a pas de programme scolaire spécifique.

VI - LA TUNISIE

La Tunisie a mis en place des programmes de formation des personnels chargés de la protection et de la mise en valeur du patrimoine. Parallèlement des programmes de sensibilisation se développent, avec le souci constant du développement du tourisme.

1 - La Formation

L'institut national du patrimoine a, parmi ses nombreuses missions, la charge de former les cadres chargés d'assurer la sauvegarde du patrimoine. Il doit aussi organiser des stages et des sessions de formation sur des thèmes particuliers.

L'institut doit en outre inciter les techniciens compétents à participer aux travaux des différents secteurs scientifiques et techniques.

2 - La sensibilisation

C'est l'agence de mise en valeur du patrimoine et de promotion culturelle qui est directement chargée de préparer et d'exécuter les programmes culturels. Elle organise les manifestations autour du patrimoine en collaboration avec les différentes administrations, notamment celles relevant de l'Education, des établissements, des organismes et des associations concernés.

L'agence participe au développement du tourisme culturel. Elle œuvre à la promotion de la production culturelle nationale sous toutes ses formes d'ex-

pression et à sa diffusion. Enfin elle doit renforcer les liens culturels avec l'étranger et participer à la promotion des échanges culturels.

De son côté, l'institut du patrimoine organise des expositions et favorise les rencontres culturelles. Les résultats de ses études font l'objet de publications et de productions audio-visuelles.

En **conclusion**, on constate que la sensibilisation du public et la promotion du patrimoine se complète d'actions à caractère plus directement touristique. C'est que le patrimoine est la base principale du tourisme et celui-ci constitue une source de développement durable, dont chaque pays, riche ou moins riche, entend tirer le meilleur parti.

CONCLUSION

« On doit le respect à un champ de blé, non pour lui-même, mais parce que c'est de la nourriture pour les hommes. »

Simone Weil, *L'enracinement*.

L'analyse comparée des législations mises en place dans les cinq pays francophones étudiés montre à la fois des approches différentes et une même préoccupation : assurer la sauvegarde du patrimoine national.

Une observation s'impose : la collaboration entre ces divers pays dans le domaine concerné est faible; les échanges de techniciens ou de savoir-faire sont encore trop rares. Il semblerait que les acteurs politiques soient plus réservés que ne l'est le public, pour qui les frontières constituent de moins en moins un obstacle.

Certaines dispositions mériteraient une attention particulière. Ainsi le ministre québécois compétent peut prendre l'initiative de reconstituer un bien culturel dans un autre lieu. Au Luxembourg, les communes, les établissements publics et les établissements d'utilité publique doivent engager des gardiens des sites et des monuments classés dont ils sont les propriétaires, en cas de nécessité constatée par l'échelon central. Au Québec encore, le ministre dispose d'un droit de préemption sur les biens culturels classés ou reconnus. En Tunisie, le législateur a retenu la notion de patrimoine civilisationnel.

Au-delà de ces exemples, il paraît intéressant de poursuivre ce travail et de l'ouvrir à d'autres pays francophones. Sans chercher à uniformiser les différentes législations nationales, fruits de longues années de réflexion et d'expériences très différentes, la comparaison des dispositions législatives apporte des ouvertures originales et, pourquoi pas, des remises en question.

On peut également noter le glissement des législations vers une labélisation du patrimoine. Conçues dans leur principe pour assurer la protection juridique du patrimoine, elles constituent aujourd'hui un moyen de reconnaissance des biens patrimoniaux, tant pour les populations locales que pour les visiteurs.

C'est que le patrimoine est un enjeu essentiel pour l'avenir de l'humanité, dont chacun prend peu à peu conscience. Sa prise en compte quotidienne est indispensable. Mais la protection ne doit pas pour autant constituer une entrave. Le patrimoine doit garder sa valeur d'usage, matérielle ou immatérielle, pour rester vivant. Sinon il est condamné à disparaître, et toutes les législations, aussi développées soient-elles, n'y pourront rien.

BIBLIOGRAPHIE

La présente bibliographie n'entend pas donner une liste exhaustive d'ouvrages sur le sujet par pays. Elle se limite à quelques ouvrages de référence, dans lesquels figure une bibliographie plus importante.

- Rapport sur les politiques du patrimoine culturel en Europe. Conseil de l'Europe, Strasbourg 1996.
- Audreie Dominique. La notion et la protection du patrimoine. Que sais-je ? PUF, Paris 1997.
- Audreie Dominique, Souchier Raphaël, Vilar Luc. Le patrimoine mondial. Que sais-je ? PUF, Paris 1998.
- Carducci Guido. La restitution internationale des biens culturels et des objets d'art. L.G.D.J., Paris 1997.
- Cornu Marie. La protection des monuments historiques dans le système suisse, in Droit du patrimoine comparé en Europe, mars 1993.
- Frier Pierre-Laurent. Droit du patrimoine culturel. PUF, Paris 1997.
- Lavieille Jean-Marc. Droit international de l'environnement. Ed. Ellipses, Paris 1998.
- Nike. Moyens diversifiés en faveur de la conservation des bâtiments historiques en Suisse. Berne-Zurich 1994.
- Nora Pierre (sous la direction de). Science et conscience du patrimoine. Ed. Fayard et éditions du patrimoine, Paris 1997.
- Centre du droit de l'art de Genève. La libre circulation des collections d'objets d'art. La Bibliothèque des Arts, Paris 1992.
- Commission nationale libanaise pour l'UNESCO, revue d'information n° 1, Beyrouth 1996.

- La loi sur les biens culturels et son application. Gouvernement du Québec, 1992.
- Le macro-inventaire du patrimoine québécois. Ministère des Affaires culturelles, Québec 1986.

Table des matières

Préface	7
Introduction	9
Chapitre I - Le cadre légal	13
1 - La France	13
2 - Le Québec	16
3 - La Belgique	17
4 - Le Luxembourg	19
5 - La Suisse	19
6 - Le Liban	22
7 - La Tunisie	22
Chapitre II - Les administrations compétentes	25
1 - La France	25
2 - Le Québec	26
3 - La Belgique	27
4 - Le Luxembourg	28
5 - La Suisse	29
6 - Le Liban	31
7 - La Tunisie	31
Chapitre III - La constitution des inventaires	33
1 - La France	33
2 - Le Québec	35
3 - La Belgique	35
4 - Le Luxembourg	37
5 - La Suisse	38
6 - Le Liban	40
7 - La Tunisie	41

Chapitre IV - Les effets de la protection	43
1 - La France	43
2 - Le Québec	52
3 - La Belgique	64
4 - Le Luxembourg	66
5 - La Suisse	73
6 - Le Liban	77
7 - La Tunisie	79
Chapitre V - La réalisation des travaux	87
1 - La France	87
2 - Le Québec	89
3 - La Belgique	90
4 - Le Luxembourg	91
5 - La Suisse	92
6 - Le Liban	93
7 - La Tunisie	94
Chapitre VI - La transmission des savoir-faire et la sensibilisation	97
1 - La France	97
2 - Le Québec	100
3 - La Belgique	101
4 - Le Luxembourg	103
5 - La Suisse	104
6 - La Tunisie	105
Conclusion	107
Bibliographie	109

IMPRIMERIE OFFSET SERVICE
28500 Vernouillet



La collection **Universités francophones**, créée en 1988 à l'initiative de l'Agence francophone pour l'enseignement supérieur et la recherche, propose des ouvrages modernes répondant prioritairement aux besoins des étudiants et chercheurs francophones, et se compose de titres originaux paraissant régulièrement.

Leurs auteurs appartiennent conjointement aux pays du Sud et du Nord et rendent compte des résultats de recherches et des études récentes entreprises en français à travers le monde. Ils permettent à cette collection pluridisciplinaire de couvrir progressivement l'ensemble des enseignements universitaires en français.

Enfin, la vente à un prix préférentiel, des ouvrages destinés aux pays du Sud tient compte des exigences économiques nationales et assure une diffusion adaptée aux pays francophones.

Ainsi, la collection **Universités francophones** constitue une bibliothèque universitaire de référence riche et complète répondant aux besoins de l'étudiant, du chercheur et du professionnel.

Prix 59 FF • Prix préférentiel UREF (Afrique, Asie, Amérique Latine, Moyen-Orient, Haïti) :



9 782843 711015

ISBN 2-84371-101-0 59.6139-6